

**Conseil du Centre**

74<sup>e</sup> session, Turin, 1-2 novembre 2012

**CC 74/4/3**

---

**POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est  
achevée au 31 décembre 2011**



---

## Introduction

1. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du Centre assume une fonction de contrôle indépendante, prévue à l'article 14.10 des règles de gestion financière du Centre. Ces règles prévoient que « le vérificateur interne aux comptes procède en toute indépendance aux examens et adresse au Directeur ou aux personnes désignées par lui les rapports qu'il peut estimer nécessaires (...) afin que la vérification intérieure des comptes soit effectuée de façon efficace, comme le prévoit le chapitre VII du Règlement financier. » Le chapitre VII, article 19 (d) du Règlement financier, stipule que le Directeur du Centre « établit un système de contrôle financier intérieur et de vérification intérieure des comptes. »
2. L'IAO a pour mission de fournir au Conseil et au Directeur une assurance indépendante et objective, qui soit source de valeur ajoutée et d'améliorations pour les activités du Centre. L'IAO s'emploie activement à faciliter l'évaluation des risques et les contrôles internes, et s'attache à promouvoir une approche cohérente de la gestion des risques pour aider les responsables à améliorer l'efficacité, l'efficacé et la rentabilité des activités du Centre.
3. L'IAO réalise ses audits conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.
4. L'IAO n'élabore pas et n'établit pas de procédures, et ne participe pas à des activités qu'il serait susceptible d'examiner ou d'évaluer ou dont on pourrait considérer qu'elles compromettent son indépendance ou son objectivité. Il a pleinement et librement accès à l'ensemble des dossiers, opérations, fonctions et documents ayant un rapport avec la question examinée, de même qu'à tout membre du personnel concerné.
5. Les résultats des activités menées par l'IAO en 2011 n'indiquent pas de faiblesse matérielle du système de contrôle financier du Centre dans les domaines qui ont fait l'objet d'un audit. L'IAO ne peut toutefois émettre de commentaires sur les domaines qui n'ont pas fait l'objet d'un audit interne en 2011.

## Résumé des résultats de l'audit interne

6. Au cours de l'année 2011, l'IAO a réalisé deux audits. Le premier a porté sur la gestion et le contrôle des recettes provenant des activités de formation du Centre, et le second sur la sécurité informatique. L'IAO a présenté un rapport sur les conclusions du premier audit au Conseil 2011.<sup>1</sup> L'audit sur la sécurité informatique a été réalisé en octobre et novembre 2011 et le rapport final a été publié en janvier 2012.

## Sécurité informatique

7. Les objectifs de l'audit de la sécurité informatique étaient les suivants:
  - I. évaluer les risques liés aux technologies de l'information, afin d'en identifier les lacunes et de les comparer par rapport aux bonnes pratiques et aux normes internationales telles que COBIT et ISO 27001; et
  - II. évaluer la vulnérabilité des systèmes de technologies de l'information du Centre aux menaces extérieures.
8. L'évaluation des risques a relevé de nombreux points positifs dans l'environnement informatique du Centre. Elle a noté que la gestion des technologies de l'information constitue

---

<sup>1</sup> CC 73/5/3: Rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats de l'audit interne et des missions d'enquête effectués en 2010.

---

un processus structuré impliquant la haute direction, définissant la stratégie à suivre et surveillant les coûts. Un plan de continuité des opérations a été mis au point pour garantir la poursuite des activités informatiques critiques en cas de désastre. Des systèmes de sauvegarde adéquats sont en place et assurent non seulement la copie de sauvegarde quotidienne, mais aussi la continuité des systèmes si une catastrophe devait se produire. L'évaluation a également montré que la sécurité physique, le développement du système et la gestion des projets sont correctement gérés. Les grands projets informatiques prévoient les étapes appropriées en matière de spécification, développement, test et transport en production. Les évolutions, qui sont confiées à des sous-traitants, font l'objet d'un contrôle adéquat par des tiers.

9. Les principaux domaines d'amélioration identifiés concernent le classement des actifs et l'évaluation des risques informatiques; le contrôle des accès; la politique de sécurité; le développement d'indicateurs de performance; et la sécurité du système d'information du Centre. Des recommandations ont été formulées pour chacun de ces domaines.
10. L'évaluation de la vulnérabilité a permis d'identifier l'exposition à certains risques faibles ou moyens. Ainsi, un assaillant pourrait accéder aux informations contenues sur certains serveurs web du Centre et même y télécharger des vidéos. Une telle exposition entraînerait un risque pour la réputation du Centre si une telle attaque devait réussir. Pour rendre le Centre moins vulnérable, il a été recommandé de renforcer la politique de mots de passe pour tous les systèmes et applications; que les informations sensibles ne soient pas accessibles via l'Internet, ou uniquement sous un contrôle strict; et que toutes les données soient envoyées sous forme cryptée.

## **Audits en cours en 2012**

11. En octobre 2011, la Directrice a demandé à l'IAO d'enquêter sur un certain nombre de dettes ouvertes relatives à ses activités de formation. Au moment de rédiger le présent rapport, l'IAO était sur le point de conclure cette enquête.
12. L'IAO mènera deux audits en 2012. Le premier portera sur la tarification des activités de formation du Centre et le second sur les mécanismes de partage des coûts en place pour les deux autres agences des Nations Unies basées sur le campus, à savoir l'École des cadres du Système des Nations Unies et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Les résultats de ces audits seront présentés au Conseil du Centre en 2013.

## **Suite donnée aux recommandations d'audit interne**

13. L'IAO se réjouit de l'introduction par le Centre d'un mécanisme formel de suivi de l'application des recommandations d'audit interne. Un document distinct sur ce sujet est présenté au Conseil.<sup>2</sup>

*Le présent rapport est soumis au Conseil pour discussion et orientation.*

Turin, le 6 juin 2012

---

<sup>2</sup> CC 74/4/4: Suite données aux recommandations d'audit interne.